

MODE D'EMPLOI BUDGET PARTICIPATIF

QU'EST-CE QU'UN BUDGET PARTICIPATIF ?

C'est un outil de démocratie locale et participatif initié par la Ville. Il permet aux Chambraisiennes et Chambraisiens de s'impliquer, de proposer des projets d'intérêt général pour améliorer leur cadre de vie et de voter pour ceux qui seront réalisés sur la Ville.

55 000 €

pour réaliser des projets imaginés et choisis par les habitants. Chaque projet pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

RENDEZ-VOUS SUR :

WWW.JEPARTICIPE.VILLE-CHAMBRAY-LES-TOURS.FR/

1

DÉPOSEZ VOS PROJETS

01/03/2023 AU 30/04/2023

Vous avez 2 mois pour proposer vos projets sur la plateforme ou déposer votre fiche projet au service Démocratie participative.

2

ÉTUDE DE FAISABILITÉ DES PROJETS

MAI 2023

Les projets sont étudiés par les services de la Ville et les élus afin de vérifier s'ils correspondent au règlement et s'ils sont réalisables techniquement, juridiquement et financièrement. Pendant cette phase, les porteurs de projet restent mobilisés pour préciser ou ajuster leur projet avec les services.

3

VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS

JUIN 2023

Vous avez 1 mois pour voter pour vos 3 projets préférés via :
-la plateforme citoyenne
-dans les urnes à disposition dans les services municipaux

4

PROJETS LAURÉATS

SEPTEMBRE 2023

Les projets lauréats sont annoncés sur la plateforme de la Ville et réalisés par les services dans les 2 ans qui suivent le vote.

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Tous les Chambraisiennes et Chambraisiens sans restriction d'âge. Un projet peut être émis à titre individuel ou collectif. Chaque porteur ne pourra déposer qu'un seul projet par an.

QUEL PROJET PEUT ÊTRE PROPOSÉ ?

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- Etre localisé sur le territoire chambraisien
- Etre d'intérêt général
- Relever des compétences de la Ville
- Relever des dépenses d'investissement uniquement
- Être inférieur ou égal à 15 000 €
- Ne pas être déjà programmé ou en cours de réalisation
- Etre réalisable financièrement, techniquement et juridiquement dans un délai de 2 ans maximum

RETROUVEZ TOUS LES CRITÈRES ET LE RÈGLEMENT DÉTAILLÉ SUR LA PLATEFORME CITOYENNE

COMMENT PROPOSER UN PROJET ?

En remplissant la fiche projet en ligne via la plateforme citoyenne – rubrique budget participatif du 01/03/2023 au 30/04/2023

En complétant la fiche projet papier disponible aux accueils de la Mairie, Médiathèque, Ecole Municipale de Musique, Piscine, CCAS et à déposer au service Démocratie participative.